

## REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.14/14

Amnistie fiscale

Mme Laurence Studer, UDC•UDF•sp

La Ville de Delémont a encaissé les recettes supplémentaires suivantes en relation avec l'amnistie fiscale :

2010	Fr.	314'123.90
2011	Fr.	657'307.85
2012	Fr.	68'773.15
2013	Fr.	164'717.30
2014	Fr.	578'474.20
<b>Total</b>	<b>Fr.</b>	<b>1'783'396.40</b>

Le Conseil communal n'a pas budgété de recettes complémentaires en relation avec l'amnistie fiscale. A noter que les dernières annonces de l'année 2014 seront taxées et comptabilisées dans l'exercice 2015 des comptes communaux.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 2 février 2015